

# État des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**Attention !** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du			mis à jour le		
<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Code postal ou Insee</b>			<b>Commune</b>		

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

<b>■</b> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N		<b><sup>1</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>1</sup>Si oui</b> , les risques naturels pris en considération sont liés à :							
inondations	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		<b><sup>2</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>2</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b>■</b> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N		<b><sup>1</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>1</sup>Si oui</b> , les risques naturels pris en considération sont liés à :							
inondations	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		<b><sup>2</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>2</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M		<b><sup>3</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>3</sup>Si oui</b> , les risques miniers pris en considération sont liés à :							
mouvement de terrain	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		<b><sup>4</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>4</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T <b>prescrit et non encore approuvé</b>		<b><sup>5</sup>Oui</b>	<b>Non</b>
<b><sup>5</sup>Si oui</b> , les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :			
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T <b>approuvé</b>		<b><sup>5</sup>Oui</b>	<b>Non</b>
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
> L'immeuble est situé en zone de prescription		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b><sup>6</sup>Si oui la transaction concerne un logement</b> , les travaux prescrits ont été réalisés			
<b><sup>6</sup>Si oui la transaction ne concerne pas un logement</b> , l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.			
		<b>Oui</b>	<b>Non</b>

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

**Zone 1**   
très faible

**Zone 2**   
faible

**Zone 3**   
modérée

**Zone 4**   
moyenne

**Zone 5**   
forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 3 mai 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

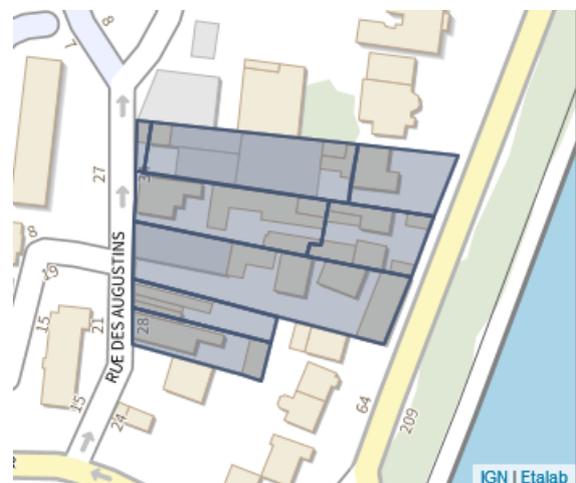
Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

Code parcelle :

000-K-51, 000-K-52, 000-K-162, 000-K-82, 000-K-53, 000-K-148, 000-K-163



Parcelle(s) : 000-K-51, 000-K-52, 000-K-162, 000-K-82, 000-K-53, 000-K-148, 000-K-163, 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

# RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

## INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRI de la Seine a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 28/05/1998

Date d'approbation : 08/01/2004

Date de modification : 24/11/2021

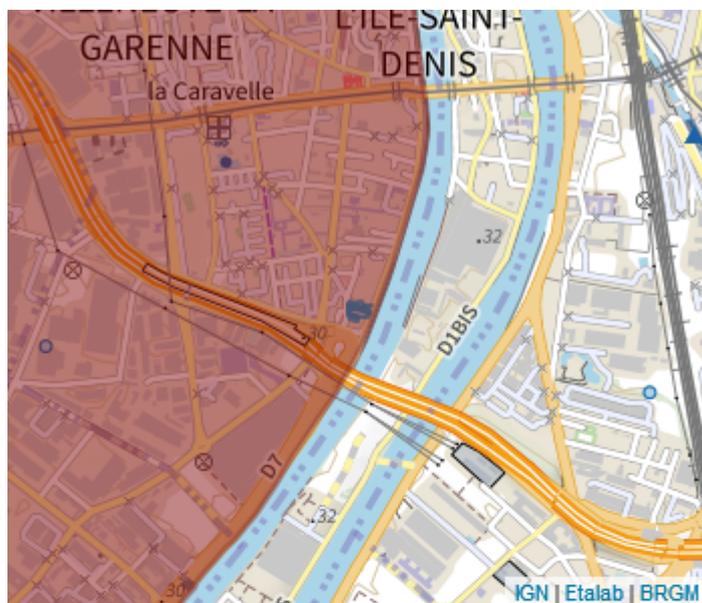
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



## RECOMMANDATIONS

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

## AUTRES INFORMATIONS

### POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

### RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

### BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

**Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ?**  Oui  Non

**Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ?**  Oui  Non

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### ARGILE : 2/3

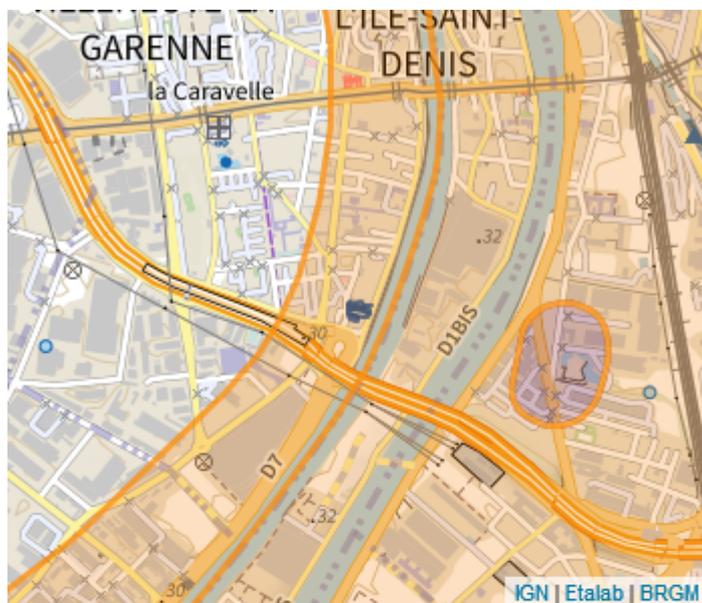


- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition moyenne : La probabilité de survenue d'un sinistre est moyenne, l'intensité attendue étant modérée. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



### POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 5 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 24 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).

1 site(s) présente(nt) une proximité forte avec votre parcelle. Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir davantage, il est recommandé de faire réaliser une étude historique et, le cas échéant, des analyses de sols par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sols pollués.



## CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 4

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 3

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1616446A	28/05/2016	05/06/2016	15/06/2016	16/06/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
LUXO BENNES	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519441">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519441</a>
ETABLISSEMENTS CHARVET PERE ET FILS	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405100">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405100</a>
BETON SOLUTIONS MOBILES	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519442">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519442</a>
SORECO	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007403262">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007403262</a>
GALERIES LAFAYETTES	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409538">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409538</a>

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
LUXO BENNES	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP623056">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP623056</a>
Bidard (SARL)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884386">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884386</a>
Conilleau (Etablissements)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888083">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888083</a>
Lycée Charles Petiet - CET de la Carrosserie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888494">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888494</a>
Opodex (Laboratoire) - Groupe MEDIPOLE	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886121">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886121</a>
GALERIES LAFAYETTES	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083396">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083396</a>
BETON SOLUTIONS MOBILES	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP623057">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP623057</a>
Matériel Naval Industriel DEYEL Service Diesel (MNIDSP), STEIN et ROCHE (Société)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885538">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885538</a>
ALPHA PNEU	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886027">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886027</a>
Lyonnaise des eaux	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886223">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886223</a>
Klasser (Etablissements)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888084">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888084</a>
Nunes, anc. Brodsky	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888456">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888456</a>
VALREC (Ets), anc. Ets Paul ROCHE, anc. Sté des Etablissements MARGOLINE	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887505">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887505</a>
SORECO	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP628964">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP628964</a>
ETABLISSEMENTS CHARVET PERE ET FILS	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083394">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083394</a>
Samelite (La)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884218">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884218</a>
FAVMESCO (S.A.R.L.)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885624">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885624</a>
LUCAS (S.A.)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885656">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885656</a>
Elf Antar	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884368">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884368</a>
Sablère (Sté immobilière La), anc. Entreprise Lessi et Cie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886906">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886906</a>

<b>Nom du site</b>	<b>Fiche détaillée</b>
COLAS AGENCE PARIS NORD	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083398">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083398</a>
CHARVET (Ets) ; Sté des TRAITEMENTS CHIMIQUES de SAINT-DENIS	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3890058">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3890058</a>
SORECO - Sté de Remblais Ecologiques ; TRIMO (Sté)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3894346">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3894346</a>
UNIBETON	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083401">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4083401</a>